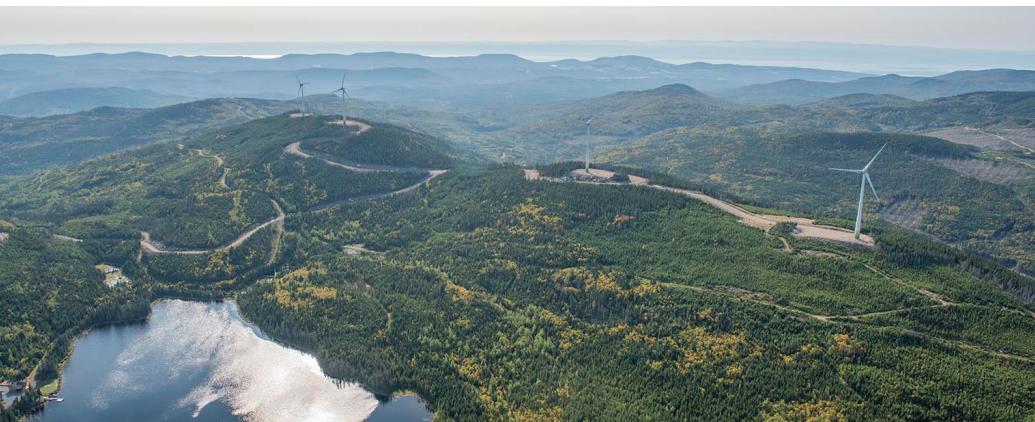


LE RAPPORT EN UN CLIN D'ŒIL

Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

MANDAT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU 5 FÉVRIER AU 5 JUIN 2024



Crédit : Boralex inc.

Le projet éolien Des Neiges – Secteur sud est un parc d'une puissance de 400 MW constitué de 57 éoliennes de 7 MW et de 200 m de hauteur. Il serait construit dans la région de la Capitale-Nationale sur les terres privées du Séminaire de Québec situées sur le territoire non organisé Lac-Jacques-Cartier administré par la MRC de La Côte-de-Beaupré. Le parc éolien serait implanté au nord de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et du parc du Mont-Sainte-Anne ainsi qu'au sud des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2, 3 et 4 et du parc éolien communautaire de la Côte-de-Beaupré.

À retenir

Les avis de la commission d'enquête portent sur la justification du projet, les enjeux humains et les enjeux du milieu naturel. En voici quelques-uns :

- ▶ La commission d'enquête conclut que le projet éolien Des Neiges – Secteur sud est justifié, car il s'inscrit dans la perspective de la transition énergétique et de la décarbonation de l'économie développée par le gouvernement du Québec. Le projet constituerait une option de production électrique renouvelable intéressante en raison des courts délais de mise en exploitation en comparaison avec les barrages hydroélectriques et des synergies qui existent entre les énergies éolienne et hydroélectrique.
- ▶ La commission est d'avis que les besoins en électricité évalués par Hydro-Québec jusqu'à l'horizon 2035 devraient être revus périodiquement à la lumière, notamment, de l'évolution réelle des objectifs de décarbonation, eux-mêmes partiellement tributaires de la disponibilité des métaux critiques.
- ▶ La commission d'enquête est d'avis que l'état d'avancement du projet ne peut constituer une justification valable pour passer outre à une réelle consultation des citoyens du milieu d'accueil. Par conséquent, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) devrait obliger l'initiateur à consulter notamment les citoyens du milieu d'accueil du projet afin de déterminer de manière concertée les mesures d'atténuation

à mettre en œuvre, en particulier pour les 17 éoliennes qui seraient implantées le plus près des limites du parc du Mont-Sainte-Anne avant la délivrance de l'autorisation du projet.

- ▶ La commission d'enquête est d'avis que le MELCCFP devrait ajouter aux exigences imposées pour le suivi du climat sonore du projet éolien Des Neiges – Secteur sud ainsi que des phases Charlevoix et ouest à venir des enquêtes sur le dérangement ou les gênes perçus aux habitations riveraines.
- ▶ La commission d'enquête est d'avis qu'au regard du déclin de la population de la grive de Bicknell, le MELCCFP devrait, avant de soumettre sa recommandation au gouvernement en vue de la prise de décision sur le projet, exiger que tous les meilleurs habitats de nidification soient préservés.

Des citoyennes et des citoyens qui ont pris part à l'audience publique demandent au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire sur l'implantation de nouveaux parcs éoliens et de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la tenue d'une audience générique sur le développement éolien. Ces sujets dépassent le cadre du présent mandat, mais demeurent pertinents à l'aube d'une relance de l'éolien dans le contexte des objectifs de décarbonation et de transition énergétique du gouvernement du Québec.

La consultation en bref

5
séances
pour mieux
comprendre
le projet
et exprimer
son opinion



241
personnes
présentes
aux séances



20
commentaires

43
mémoires
déposés

5
images
commentées

Le rapport contient

128
pages

5
chapitres

42
constats

24
avis

Les rapports du BAPE sont transmis au ministre responsable de l'Environnement. Ils visent à éclairer la prise de décision du Conseil des ministres, à qui il revient d'autoriser ou non les projets.

Pour lire le rapport, [CLIQUEZ ICI](#).

Un endroit où votre point de vue résonne

Les points de vue émis par les citoyennes et les citoyens sont résumés dans les rapports du BAPE. Ils permettent au gouvernement de prendre le pouls de la population et de connaître les préoccupations des gens avant d'autoriser ou non un projet.



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec